PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 OCTOBRE 2014

**Etaient présents** : Mrs CADOU Laurent Maire, BERNIER Patrice adjoint, GAUDIN Pascal, Mmes CHAUVEAU Corinne, MAURICE Hélène, CHANTEBEL Séverine, Mrs CHANTEBEL Patrice, VANDERSCHAEGH Bernard.

**Absents excusés** : Mrs BRUAND Joël, BRILLET Martial, Mme BOUILLE Nathalie

**Secrétaire de séance** : Mme MAURICE Hélène

**ORDRE DU JOUR**

1. Présentation d’un photocopieur pour l’école
2. Schéma de mutualisation des services
3. Vente des lots N° 3 & 6 du lotissement « le Domaine du Parc »
4. Vote d’une subvention exceptionnelle à la Caisse des Ecoles
5. Rapport d’activités 2013 de la Com/Com
6. Rapport de la Commission Locale des Charges Transférées
7. Projet de bulletin municipal
8. Crédits nécessaires pour l’acquisition de matériel et fournitures pour l’accueil
9. Questions diverses
10. Réparation du mur du cimetière.

**1) PRÉSENTATION D’UN PHOTOCOPIEUR POUR L’ECOLE :** Des représentants de OMR49 sont venus présenter des photocopieurs en vue du remplacement du matériel de l’école pour qui la maintenance arrive à son terme (5 années). Ils évoquent aussi l’idée de remplacer le matériel de la mairie. Des éléments chiffrés sont donnés quant à la maintenance de ces deux appareils. Les élus souhaitent réfléchir avant de prendre une quelconque décision néanmoins il y aurait lieu de se positionner assez rapidement pour le remplacement du matériel de l’école qui risque à tout moment de faire l’objet de pannes.

**2) SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES** : Mr le Maire présente au Conseil Municipal le schéma de mutualisation proposé par les services de la Communauté de Communes de Pouancé/Combrée dont les enjeux majeurs sont le partage du personnel (et parfois du matériel) pour le secrétariat de mairie et les agents des services techniques en cas d’absence des agents ou par manque d’agents à l’occasion de charges de travail importantes ponctuelles, en particulier pour les petites communes.

Pour ce faire, la Commune devra préalablement solliciter la prestation près de la Commune concernée (Carbay dépendant du groupement de Pouancé & la Prévière), attendre l’accord d’intervention ; suite au déclenchement de l’intervention, un rapport d’intervention sera établi.

Ce schéma se traduit par une convention établie pour une année et renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet de mutualisation des services.

Après avoir entendu l’exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal adopte le projet de mutualisation proposé par les services de la Communauté de Communes de Pouancé/Combrée dont l’objectif est avant tout de partager du personnel pour les besoins administratifs ou techniques dans le cadre d’absences des agents ou par manque d’agents à l’occasion de charges de travail importantes ponctuelles.

Il donne pouvoir à Mr le Maire de signer la convention se rapportant à ce schéma de mutualisation.

**3)VENTE DU LOT N° 3 DU LOTISSEMENT « LE DOMAINE DU PARC » :** Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de réservation formulée par Mr VALOTAIRE Frédéric et Mme DERSOIR Nathalie demeurant 3, Lotissement du Brulon à SAINT ERBLON (Mayenne) d’acquérir le lot N° 3, d’une superficie de 1125 m², cadastré section B N° 628 dépendant du lotissement « le Domaine du Parc » ».Après délibération, le Conseil Municipal décide de vendre à Mr VALOTAIRE Frédéric et Mme DERSOIR Nathalie demeurant 3, Lotissement du Brulon à SAINT ERBLON (Mayenne) le lot N° 3 dépendant du lotissement « le Domaine du Parc » cadastré section B, N° 628, d’une superficie de 1125 m² et fixe le prix de vente à 20 € HT (vingt euros) le mètre carré soit 24 € TTC (vingt-quatre euros).Il donne pouvoir à Mr le Maire de signer l’acte à intervenir entre la Commune qu’il représente et Mr VALOTAIRE Frédéric & Mme DERSOIR Nathalie et désigne Me ARNAUDJOUAN Rémi en qualité de notaire pour la rédaction de l’acte notarié.

**4) VENTE DU LOT N° 6 DEPENDANT DU LOTISSEMENT « LE DOMAINE DU PARC » :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de réservation formulée par Mr & Mme HOUSSAIS Stéphane demeurant 5, rue de l’Ancien Hôpital à 49420 POUANCE d’acquérir le lot N° 6, d’une superficie de 1078 m² dépendant du lotissement « le Domaine du Parc » à CARBAY. Après délibération, le Conseil Municipal décide de vendre à Mr & Mme HOUSSAIS Stéphane demeurant 5, rue de l’Ancien Hôpital à POUANCE le lot N° 6 dépendant du lotissement « le Domaine du Parc », cadastré section B N° 631 d’une superficie de 1078 m² et fixe le prix de vente à 20 € HT (vingt euros) soit 24 € TTC (vingt-quatre euros).Il donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer l’acte à intervenir entre la Commune qu’il représente et Mr & Mme HOUSSAIS Stéphane et désigne Me ARNAUDJOUAN Rémi en qualité de notaire pour la rédaction de l’acte notarié.

**5) VOTE D’UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES :** Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le budget de la Caisse des Ecoles a supporté une dépense exceptionnelle relative à l’acquisition de couchettes empilables au nombre de 6 pour les enfants de maternelle ainsi qu’un chevalet 3 faces. Le coût supporté par le budget de la Caisse des Ecoles se chiffre à 650 € (près du fournisseur BSSL).

Afin de permettre d’ honorer les dernières factures de l’exercice 2014, il serait souhaitable de voter une subvention exceptionnelle du montant de la dépense soit 650 €.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le bien-fondé de la requête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant que le budget de la Caisse des Ecoles a pris à sa charge des dépenses qui auraient dû être supportées par le budget communal, décide d’allouer une subvention exceptionnelle de 650 € correspondant au montant total supporté par le budget de la Caisse des Ecoles et précise que les crédits seront prélevés à l’article 60632 « fournitures de petit équipement » vers l’article 657361 « subvention à la Caisse des Ecoles » pour le même montant.

**6) RAPPORT D’ACTIVITÉS 2013 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES** : Les élus prennent connaissance du rapport d’activités de la Communauté de Communes se rapportant à l’exercice 2013 ; chacun a été destinataire dudit document par mail. Il s’agit d’un porté à connaissance.

**7) RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES :** Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées suite aux dernières modifications en vue de la création d’un service commun « Ingénierie-travaux » suite à la suppression de l’ATESAT. En effet, les charge relatives à ce service entraînent des répercussions sur l’attribution de compensation des communes ainsi pour Carbay, l’attribution de compensation après transfert des charges se chiffre à 4851.38 €. Cette compensation est calculée sur le linéaire de voirie et le temps passé par l’agent.

Après avoir pris connaissance dudit rapport, le Conseil Municipal adopte la nouvelle attribution de compensation annuelle qui prendra effet au 1er janvier 2015.

**ORGANISATION D’UNE REUNION RELATIVE AUX TAP (Temps d’accueil périscolaire)** : Mme CHANTEBEL rappelle aux élus que suite à la mise en place des rythmes scolaires, il serait souhaitable qu’une réunion de concertation soit organisée avec les parents d’élèves, élus, bénévoles, personnel afin d’envisager un emploi du temps ou planning des temps d’accueil périscolaire et ainsi définir pour la prochaine rentrée scolaire les moments destinés aux TAP (un après-midi ou deux ou 45 mn tous les jours etc…). La date du jeudi 14 novembre est arrêtée pour cette rencontre ; elle aura lieu à la salle communale à 20 h 30.

Par ailleurs il serait souhaitable de recenser les besoins en matériels afin que la Commune puisse prendre en charge les acquisitions nécessaires au bon déroulement de ces temps d’accueil.

**CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE** : A l’occasion du centenaire de la guerre 1914/1918, les élus à l’unanimité des membres présents décident que la cérémonie se déroulera le MARDI 11 NOVEMBRE ; le rendez-vous aura lieu à la mairie à 10 h 45 mn, suivi du dépôt de gerbes à 11 h au monument aux morts ; ensuite un vin d’honneur sera servi à la salle communale. Les enfants ainsi que la population sont conviés à cette cérémonie.

**PROJET DE BULLETIN MUNICIPAL** : La couverture pourrait être agrémentée de scènes rappelant la manifestation « Carbay à l’Art Rue ». Il est envisagé d’insérer des articles sur le frelon asiatique, la voie verte etc. Les associations seront invitées à fournir un article.

**TRAITEMENT DES INSECTES DANS L’EGLISE** : Mr BERNIER informe les élus qu’il a été constaté la présence d’un nombre considérable de mouches dans l’église ; il a donc fallu remédier à ce problème en faisant intervenir l’entreprise SINENBERG d’ERBRAY qui a procédé à une désinsectisation du bâtiment le lundi 13 octobre (coût 400 € HT) . Désormais, il reste à trouver des bénévoles pour nettoyer toute l’église.

**QUESTIONS DIVERSES** :

Les urinoirs situés place St Martin seront supprimés ; cependant le point d’eau existant sera conservé.

Maine-et-Loire Habitat a émis un avis favorable à la cession du presbytère à la Commune de CARBAY ; cependant les services de la Direction Départementale des Territoires doit formuler son avis et s’assurer que ledit bâtiment conservera son entité de « logements sociaux » disponibles à la location.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heure.

Fait à CARBAY, le 15 Octobre 2014

Le Maire : L. CADOU